COMMUNE DE VILLORSONNENS

Bulletin communal

N° 61 – Décembre 2024

SOMMAIRE

SOMMAIRE 2
CONVOCATION 3
LE MOT DU SYNDIC 5
INFORMATIONS SUR L'ORDRE DU JOUR 6
4. PRÉSENTATION DU BUDGET DE RÉSULTATS ET DES INVESTISSEMENTS 2025 6
5. CRÉDIT ADDITIONNEL POUR L'ANCIENNE ÉCOLE DE VILLARSIVIRIAUX 14
6. CRÉDIT ADDITIONNEL POUR L'ANCIENNE ÉCOLE DE CHAVANNES-SOUS-ORSONNENS 14
7. CRÉDIT ADDITIONNEL POUR L'ETUDE SUR LES ROUTES AF DE VILLORSONNENS 15
8. CRÉDIT D'INVESTISSEMENT 2025 : RÉFECTION DES PLACES DE JEUX DE VILLARSIVIRIAUX ET CHAVANNES-SOUS-ORSONNENS 15
9. CRÉDIT D'INVESTISSEMENT 2025 : RÉFECTION DES CIBLES DU STAND DE TIR DE VILLARSIVIRAUX 16
10. CRÉDIT D'INVESTISSEMENT 2025 : MISE EN SÉPARATIF D'UNE PARTIE DES EAUX DU QUARTIER DU CENTRE ET DU GUELBE/MONTILIER À VILLARGIROUD (SECTEUR ANCIENNE ÉCOLE ET BATTOIR) 17
11. CRÉDIT D'INVESTISSEMENT 2025 : ETUDE POUR L'ASSAINISSEMENT DES CAPTAGES DE LA LÉCHÈRE 17
12. CRÉDIT D'INVESTISSEMENT 2025 : ETUDE DE LA ZONE INONDABLE À ORSONNENS 18
13. CRÉDIT D'INVESTISSEMENT 2025 : PROJET DE RÉFECTION DES ROUTES COMMUNALES 18
14. APPROBATION DU RÈGLEMENT DU PERSONNEL 19
15. APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SERVICE DE LOGOPÉDIE, PSYCHOLOGIE ET PSYCHOMOTRICITÉ DE LA GLÂNE & VEVEYSE (SLPP-GV) 20
16. CONSULTATION DE LA POPULATION AU SUJET DE LA PLACE DE JEUX DE L'ECOLE D'ORSONNENS 21
17. INFORMATION DES PROJETS EN COURS 21
INFORMATIONS COMMUNALES 23
CHIENS 23
Accueil extrascolaire vacances 24
GESTION DES DECHETS 24
CARTES DÉGRIFFÉES COMMUNES 25
SENIORS DE VILLORSONNENS 26
CONTRÔLE DE L'HABITANT 26
RENCONTRES 26
Les communes font leur cinéma 2025 26
Villorsonnens.Bouge 27
DIVERS 27
INFORMATIONS REGIONALES 28

Commune Villorsonnens

CONVOCATION

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de Villorsonnens sont convoqués en assemblée communale le

lundi 9 décembre 2024, à 20h00
à la Halle polyvalente, à Orsonnens

TRACTANDA

1. **Approbation de l'ordre du jour**

2. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 27 mai 2024**
   Le procès-verbal ne sera pas lu. Il peut être consulté au bureau communal ou sur le site internet www.villorsonnens.ch

3. **Présentation du plan financier quinquennal**

4. **Présentation du budget du compte de résultats et des investissements 2025**
   4.1 Présentation du budget 2025
   4.2 Rapport de la Commission financière
   4.3 Approbation

5. **Crédit additionnel pour l'ancienne école de Villarsiviriaux**
   5.1 Présentation
   5.2 Prise de position de la Commission financière sur l'investissement et son financement
   5.3 Approbation

6. **Crédit additionnel pour l'ancienne école de Chavannes-sous-Orsonnens**
   6.1 Présentation
   6.2 Prise de position de la Commission financière sur l'investissement et son financement
   6.3 Approbation

7. **Crédit additionnel pour l'étude sur les routes AF de Villorsonnens**
   7.1 Présentation
   7.2 Prise de position de la Commission financière sur l'investissement et son financement
   7.3 Approbation

8. **Crédit d'investissement 2025 : Réfection des places de jeux de Villarsiviriaux et Chavannes-sous-Orsonnens**
   8.1 Présentation
   8.2 Prise de position de la Commission financière sur l'investissement et son financement
   8.3 Approbation

9. **Crédit d'investissement 2025 : Réfection des cibles du stand de tir de Villarsiviraux**
   9.1 Présentation
   9.2 Prise de position de la Commission financière sur l'investissement et son financement
   9.3 Approbation

10. **Crédit d'investissement 2025 : Mise en séparatif d'une partie des eaux du quartier du Centre et du Guelbe/Montilier à Villargiroud (secteur ancienne école et Battoir)**
    - 10.1 Présentation
    - 10.2 Prise de position de la Commission financière sur l'investissement et son financement
    - 10.3 Approbation

11. **Crédit d'investissement 2025 : Etude pour l'assainissement des captages de La Léchère**
    - 11.1 Présentation
    - 11.2 Prise de position de la Commission financière sur l'investissement et son financement
    - 11.3 Approbation

12. **Crédit d'investissement 2025 : Etude de la zone inondable à Orsonnens**
    - 12.1 Présentation
    - 12.2 Prise de position de la Commission financière sur l'investissement et son financement
    - 12.3 Approbation

13. **Crédit d'investissement 2025 : Projet de réfection des routes communales**
    - 13.1 Présentation
    - 13.2 Prise de position de la Commission financière sur l'investissement et son financement
    - 13.3 Approbation

14. **Approbation du règlement du personnel**
    - 14.1 Présentation
    - 14.2 Prise de position de la Commission financière
    - 14.3 Approbation

15. **Approbation de la modification des statuts du SLPP-GV**

16. **Consultation de la population au sujet de la place de jeux de l'école d'Orsonnens**

17. **Information des projets en cours**

18. **Divers**

Les documents soumis à l'assemblée communale peuvent être consultés sur le site internet www.villorsonnens.ch, à l'administration communale durant les heures d'ouverture, 10 jours avant l'assemblée ou en scannant le QR code ci-dessous :

Nous vous invitons à nous transmettre vos questions, par écrit, jusqu'au vendredi précédent l'assemblée.

LE MOT DU SYNDIC

Chères habitantes, chers habitants de Villorsonnens !

Ce bulletin glissé dans votre boîte aux lettres est l'annonce bisannuelle de notre Assemblée communale « du budget » qui se déroulera le lundi 9 décembre à 20h à Orsonnens.

Une Assemblée est le moment opportun où vos autorités se mettent en dialogue avec vous en présentant l'avancement des projets en cours et en vous demandant vos avis sur des nouveaux projets. Ceux-ci ont un impact direct sur notre vie de tous les jours dans notre Commune de Villorsonnens, donc dans chacun des villages. Les sujets sont variés et souvent entremêlés. Le Conseil communal essaie constamment de faire des pesées d'intérêts pour que l'ensemble des coûts et des prestations soit financièrement supportable et réparti équitablement.

Le premier point d'attention de notre Assemblée sera le budget qui, pour un total de charges/produits de CHF 7'288'600.- présente un excédent de charges de CHF 284'300.-, ce déficit est principalement provoqué par l'augmentation des charges liées au niveau régional et cantonal. Déjà dans une réflexion de restriction budgétaire, le Conseil communal a décidé de prévoir un maximum d'économies. Se calquant sur les décisions cantonales et régionales, il a été décidé de ne pas augmenter les salaires du personnel cette année, et deux séances « crayon rouge » nous ont permis de vous présenter ce budget proche de l'équilibre. Il est à noter que la nouvelle norme MCH2 ne permet plus de faire des réserves, donc non plus de pouvoir puiser dans celles-ci. Les réserves sont toutes portées au bilan qui s'élevait fin 2023 à CHF 23'683'378.-.

Villorsonnens avance avec des projets multiples pour mettre à jour ses infrastructures. Vous allez découvrir différents investissements qui ont été choisis en fonction de leur urgence et des besoins actuels. Pour des raisons d'économies, nous vous proposons aussi de nouvelles études, dont une pour la « combinaison » des projets à venir (routes – eaux claires – eaux usées – arrêts de bus). L'idée est de vous proposer rapidement un crédit d'engagement pour ces projets d'envergure. De belles économies sont en vue si les travaux sont réalisés de manière coordonnée.

Le Conseil communal vous présentera aussi un point de situation sur l'avancée des projets votés. Il y a de bonnes nouvelles au niveau des réalisations et des rentabilités à venir. C'est important de réaliser que nous pouvons, en tant que collectivité locale, réaliser des projets qui assurent un rendement pour les prochaines générations !

Venez nombreux à cette Assemblée qui se terminera par un vote consultatif concernant la place de jeux de l'école d'Orsonnens. Là aussi, il tient à cœur au Conseil communal de rester à l'écoute de la population et de voir comment continuellement adapter les infrastructures existantes aux besoins.

Au plaisir de vous retrouver pour cette Assemblée et à l'apéritif qui suivra. Recevez mes meilleurs messages !

Patrick Mayor

P.S. Réservez déjà le jeudi 9 janvier 2024 pour l'apéritif du petit Nouvel-an offert par la Commune !

INFORMATIONS SUR L'ORDRE DU JOUR

4. PRÉSENTATION DU BUDGET DE RÉSULTATS ET DES INVESTISSEMENTS 2025

Le Conseil communal vous propose un budget avec un déficit de CHF 284'300.- pour l'année 2025. Ce résultat découle d'un grand travail d'ajustement au plus près de la réalité des postes en se basant sur les comptes 2023 et les chiffres 2024 annualisés.

Les charges liées ont augmenté d'environ CHF 246'600.- par rapport au budget 2024 et ont un grand impact sur le budget 2025. L'ouverture du Home à Siviriez et la fin des rénovations du Cycle d'orientation de la Glâne sont les principales raisons de cette augmentation des charges.

L'investissement pour les panneaux solaires réalisé sur différents toits des bâtiments communaux a un impact positif sur les charges d'électricité. Ce budget tient également compte de la rénovation de l'abribus à Chavannes-sous-Orsonnens compris dans le compte d'entretien routier.

L'augmentation des salaires de l'AES est due à l'ouverture de l'AES durant les vacances scolaires. Aucune augmentation de la masse salariale n'a été prévue au budget 2025, ceci dans l'optique de se calquer sur les décisions cantonales et régionales.

Il est encore important de noter que sous le chapitre des impôts, les chiffres utilisés sont ceux fournis par l'Etat de Fribourg. Fait exception, l'impôt sur les revenus et la fortune des personnes physiques de l'année fiscale qui tient également compte des années précédentes. En effet, MCH2 n'autorise plus de prévoir au budget les impôts des années précédentes.

Le budget est disponible sur le site internet www.villorsonnens.ch et à l'administration communale ou via les QR-code ci-après :

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget 2025 Charges	Budget 2025 Produits	Budget 2024 Charges	Budget 2024 Produits	Comptes 2023 Charges	Comptes 2023 Produits
0	ADMINISTRATION GENERALE	709,100.00	162,000.00	714,900.00	153,000.00	627,865.41	164,620.60
			547,100.00		561,900.00		463,244.81
01	Législatif et exécutif	154,100.00		158,300.00		122,728.80	
02	Services généraux	555,000.00	162,000.00	556,600.00	153,000.00	505,136.61	164,620.60
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	144,500.00	81,900.00	137,000.00	80,900.00	133,010.40	81,407.80
			62,600.00		56,100.00		51,602.60
14	Questions juridiques	42,200.00		35,500.00		33,836.30	
15	Service du feu	96,600.00	81,900.00	96,700.00	80,900.00	95,294.95	81,407.80
16	Défense	5,700.00		4,800.00		3,879.15	
2	FORMATION	2,644,800.00	179,000.00	2,485,400.00	142,300.00	2,407,281.60	172,457.20
			2,465,800.00		2,343,100.00		2,234,824.40
21	Scolarité obligatoire	2,382,700.00	179,000.00	2,238,500.00	142,300.00	2,175,185.80	172,457.20
22	Ecoles spécialisées	238,300.00		222,200.00		209,568.25	
23	Formation professionnelle initiale	23,800.00		24,700.00		22,527.55	
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	435,300.00	107,900.00	428,200.00	103,800.00	414,288.68	111,739.59
			327,400.00		324,400.00		302,549.09
32	Culture, autres	29,200.00		28,500.00		20,949.05	
33	Médias			100.00			
34	Sport et loisirs	406,100.00	107,900.00	399,600.00	103,800.00	393,339.63	111,739.59
4	SANTE	845,600.00	3,500.00	801,300.00	7,000.00	689,556.15	5,512.40
			842,100.00		794,300.00		684,043.75
41	Hôpitaux, établissements médico-sociaux	566,900.00		515,200.00		438,587.05	
42	Soins ambulatoires	273,700.00		277,100.00		242,986.45	
43	Prévention	5,000.00	3,500.00	9,000.00	7,000.00	7,982.65	5,512.40

Compte	Libellé	Budget 2025 Charges	Budget 2025 Produits	Budget 2024 Charges	Budget 2024 Produits	Comptes 2023 Charges	Comptes 2023 Produits
5	PREVOYANCE SOCIALE	826,000.00	24,300.00	792,500.00	17,500.00	678,563.95	16,273.50
			801,700.00		775,000.00		662,290.45
52	Invalidité	447,600.00		432,000.00		412,537.35	
53	Vieillesse et survivants	11,100.00	1,500.00	6,900.00	1,500.00	1,234.20	1,458.40
54	Famille et jeunesse	148,400.00		136,700.00		113,142.65	
55	Chômage	28,700.00		28,400.00		27,972.00	
57	Aide sociale et domaine de l'asile	190,200.00	22,800.00	188,500.00	16,000.00	123,677.75	14,815.10
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	359,400.00	10,500.00	353,100.00	15,000.00	382,605.05	26,745.00
			348,900.00		338,100.00		355,860.05
61	Circulation routière	277,400.00		273,300.00		293,926.05	
62	Transports publics	82,000.00	10,500.00	79,800.00	15,000.00	88,679.00	26,745.00
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMéNAGEMENT DU	1,074,200.00	1,020,500.00	1,051,900.00	1,001,600.00	1,070,131.55	967,612.10
			53,700.00		50,300.00		102,519.45
71	Approvisionnement en eau	416,800.00	416,800.00	413,700.00	413,700.00	399,272.50	399,272.50
72	Traitement des eaux usées	475,700.00	475,700.00	455,300.00	455,300.00	438,701.00	438,701.00
73	Gestion des déchets	148,600.00	122,700.00	146,100.00	127,300.00	144,719.05	122,534.80
74	Aménagements	12,100.00	2,300.00	12,100.00	2,300.00	13,388.00	2,253.80
77	Protection de l'environnement, autres	7,300.00	3,000.00	12,500.00	3,000.00	22,311.00	4,850.00
79	Aménagement du territoire	13,700.00		12,200.00		51,740.00	
8	ECONOMIE PUBLIQUE	29,200.00		27,800.00		24,846.30	
			29,200.00		27,800.00		24,846.30
81	Agriculture	400.00		400.00		380.00	
82	Sylviculture	12,400.00		12,400.00		12,397.00	
84	Tourisme	15,800.00		14,200.00		12,069.30	

Compte	Libellé	Budget 2025 Charges	Budget 2025 Produits	Budget 2024 Charges	Budget 2024 Produits	Comptes 2023 Charges	Comptes 2023 Produits
85	Industrie, artisanat et commerce	600.00		800.00			
9	FINANCES ET IMPOTS	220,500.00	5,414,700.00	173,700.00	5,212,100.00	252,647.35	5,134,428.25
		5,194,200.00		5,038,400.00		4,881,780.90	
91	Impôts	20,000.00	4,273,000.00	20,000.00	4,121,700.00	20,614.35	4,084,266.10
93	Péréquation financière intercommunale		521,400.00		518,700.00		514,703.00
95	Part aux recettes sans affectation, autres	3,100.00	122,100.00	3,000.00	120,000.00	2,909.60	116,382.20
96	Administration de la fortune et de la dettte	197,400.00	231,200.00	150,700.00	184,800.00	147,449.81	117,186.55
97	Redistributions		400.00		300.00		324.70
99	Postes non ventilables		266,600.00		266,600.00	81,673.59	301,565.70
		7,288,600.00	7,004,300.00	6,965,800.00	6,733,200.00	6,680,796.44	6,680,796.44
	Excédent de charge		284,300.00				
	Excédent de charge				232,600.00		
		7,288,600.00	7,288,600.00	6,965,800.00	6,965,800.00	6,680,796.44	6,680,796.44

Budget des investissements par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget 2025 Charges	Budget 2025 Produits	Budget 2024 Charges	Budget 2024 Produits	Comptes 2023 Charges	Comptes 2023 Produits
1	**ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE**	**88,000.00**		**28,000.00**			**20,000.00**
			88,000.00		28,000.00	20,000.00	
15	**Service du feu**	**28,000.00**		**28,000.00**			**20,000.00**
150	**Service du feu**	**28,000.00**		**28,000.00**			**20,000.00**
1500	**Service du feu communal**	**28,000.00**		**28,000.00**			**20,000.00**
1500.5034.00	Panneaux solaires local du feu Orsonnens	28,000.00		28,000.00			
1500.6320.00	Participation autre commune						20,000.00
16	**Défense**	**60,000.00**					
161	**Défense militaire**	**60,000.00**					
1610	**Défense militaire**	**60,000.00**					
1610.5190.00	Réfections cibles stand de tir VX	60,000.00					
2	**FORMATION**			**131,000.00**			
					131,000.00		
21	**Scolarité obligatoire**			**131,000.00**			
212	**Ecole primaire II**			**131,000.00**			
2120	**Ecole primaire II**			**131,000.00**			
2120.5034.00	Panneaux solaires (pas utilisé, voir sous 2170.5034.00			131,000.00			

Compte	Libellé	Budget 2025 Charges	Budget 2025 Produits	Budget 2024 Charges	Budget 2024 Produits	Comptes 2023 Charges	Comptes 2023 Produits
3	**CULTURE, SPORT ET LOISIRS**	**70,000.00**		**136,000.00**			
			70,000.00		136,000.00		
34	**Sport et loisirs**	**70,000.00**		**136,000.00**			
341	**Sport**			**136,000.00**			
3410	**Sport**			**136,000.00**			
3410.5034.00	Panneaux solaires halle polyvalente			120,000.00			
3410.5040.00	Coursive halle polyvalente			16,000.00			
3420.5030.00	Place de jeux Chavannes-sous-Orsonnens	35,000.00					
3420.5030.01	Place de jeux Villarisiviraux	35,000.00					
6	**TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS**	**1,336,100.00**		**1,025,000.00**		**205,022.65**	
			1,336,100.00		1,025,000.00		205,022.65
61	**Circulation routière**	**1,336,100.00**		**1,025,000.00**		**205,022.65**	
615	**Routes communales**	**1,336,100.00**		**1,025,000.00**		**205,022.65**	
6150	**Routes communales**	**1,336,100.00**		**1,025,000.00**		**205,022.65**	
6150.5010.01	Etudes trottoirs + arrêts bus Villorsonnens	22,600.00		55,000.00		23,656.05	
6150.5010.02	Routes Orsonnens - trottoirs + arrêt bus	770,000.00		800,000.00		114,515.65	
6150.5010.04	Renouvellement éclairage public			100,000.00		45,045.25	
6150.5010.05	Réfection mur soutènement route Ch. Eglise Orsonnens	70,000.00		70,000.00			
6150.5010.07	Amélioration accès déchetterie	70,000.00					
6150.5010.08	Route Villargiroud centre-route du Guelbe	243,500.00					
6150.5010.09	Etude routes+trottoirs VO - phase SIA 31-33+41	160,000.00					
6150.5290.00	Plan de mobilité global (étude)					21,805.70	

Compte	Libellé	Budget 2025 Charges	Budget 2025 Produits	Budget 2024 Charges	Budget 2024 Produits	Comptes 2023 Charges	Comptes 2023 Produits
7	**PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMéNAGEMENT DU**	**481,500.00**	**20,000.00**	**814,000.00**	**20,000.00**	**554,489.90**	**72,581.35**
			461,500.00		794,000.00		481,908.55
71	**Approvisionnement en eau**	**210,000.00**	**5,000.00**	**814,000.00**	**5,000.00**	**554,489.90**	**19,230.30**
710	**Approvisionnement en eau**	**210,000.00**	**5,000.00**	**814,000.00**	**5,000.00**	**554,489.90**	**19,230.30**
7101	**Approvisionnement communal en eau**	**210,000.00**	**5,000.00**	**814,000.00**	**5,000.00**	**554,489.90**	**19,230.30**
7101.5031.01	Mise en conformité réseau eau potable selon PIEP					345,968.05	
7101.5031.03	Adduction eau potable					2,051.25	
7101.5031.04	Conduite eau potable Route Châtelard					69,018.65	
7101.5031.05	Conduite eau potable Bochalet					92,554.90	
7101.5031.06	Adduction eau potable route Buchille			54,000.00		44,897.05	
7101.5031.07	Adduction eau potable Rte Gibloux-Rte Condémine	140,000.00		670,000.00			
7101.5031.08	Etude de prospection et synergie avec Romont	20,000.00		90,000.00			
7101.5031.09	Etude recaptage Les Léchaires VX	50,000.00					
7101.6370.00	Taxes de raccordement de ménages privés		5,000.00		5,000.00		19,230.30
72	**Traitement des eaux usées**	**246,500.00**	**15,000.00**		**15,000.00**		**53,351.05**
720	**Traitement des eaux usées**	**246,500.00**	**15,000.00**		**15,000.00**		**53,351.05**
7201	**Traitement communal des eaux usées**	**246,500.00**	**15,000.00**		**15,000.00**		**53,351.05**
7201.5032.04	Séparatif EU Villargiroud centre-route du Guelbe	246,500.00					
7201.6350.00	Taxes de raccordement d'entreprises privées						-6,404.85
7201.6370.00	Taxes de raccordement de ménages privés		15,000.00		15,000.00		59,755.90
79	**Aménagement du territoire**	**25,000.00**					
790	**Aménagement du territoire**	**25,000.00**					
7900	**Aménagement du territoire**	**25,000.00**					
7900.5030.00	Etude zone inondable Orsonnens	25,000.00					

Compte	Libellé	Budget 2025 Charges	Budget 2025 Produits	Budget 2024 Charges	Budget 2024 Produits	Comptes 2023 Charges	Comptes 2023 Produits
9	**FINANCES ET IMPOTS**					**92,581.35**	**759,512.55**
						666,931.20	
999	**Clôture**					**92,581.35**	**759,512.55**
9990	**Clôture**					**92,581.35**	**759,512.55**
9990.5900.00	Report de recettes au bilan					92,581.35	
9990.6900.00	Report de dépenses au bilan						759,512.55
		1,975,600.00	**20,000.00**	**2,134,000.00**	**20,000.00**	**852,093.90**	**852,093.90**
	Excédent de charge		**1,955,600.00**				
	Excédent de charge				**2,114,000.00**		
		1,975,600.00	**1,975,600.00**	**2,134,000.00**	**2,134,000.00**	**852,093.90**	**852,093.90**

5. CRÉDIT ADDITIONNEL POUR L'ANCIENNE ÉCOLE DE VILLARSIVIRIAUX

Pour rappel, le montant voté initialement était de CHF 1'000'000.-. Après réalisation des travaux, le coût total s'élève à CHF 1'200'000.-.
Le dépassement est principalement dû aux points suivants :

- Augmentation des coûts de construction (5% - CHF 50'000)
- Isolation de l'ancien appartement, y compris la toiture
- Changement des fenêtres de l'ancien appartement
- Surcoût dû au changement de peintre en cours de chantier
- Honoraires de l'architecte (en % du coût du projet)

Montant du crédit additionnel : CHF 200'000.-
Mode de financement : emprunt

6. CRÉDIT ADDITIONNEL POUR L'ANCIENNE ÉCOLE DE CHAVANNES-SOUS-ORSONNENS

Pour rappel, le montant voté initialement était de CHF 1'200'000.-. Après réalisation des travaux, le coût total s'élève à CHF 1'400'000.-.
Le dépassement est dû aux points suivants :

- Augmentation des coûts de construction (5% - CHF 60'000)
- Renforcement de la dalle
- Changement des fenêtres du rez-de-chaussée
- Rénovation du plafond du rez-de-chaussée
- Honoraires d'architecte (en % du coût du projet)

Cependant, la Commune est toujours en attente de recevoir une subvention du Service cantonal des biens culturels. Le montant est encore inconnu.

Montant du crédit additionnel : CHF 200'000.-
Mode de financement : emprunt

7. CRÉDIT ADDITIONNEL POUR L'ETUDE SUR LES ROUTES AF DE VILLORSONNENS

Montant voté le 15 mai 2018 : CHF 60'000.-

Il s'agit d'un important programme de réfection des chemins agricoles bénéficiant de subventions cantonales et fédérales. Un premier crédit d'étude avait été voté en 2018. Lors de la législature précédente, le dossier présenté en fin d'étude a malheureusement été refusé par les instances du Canton et de la Confédération.

Ce dossier étant par la suite resté en attente, ce n'est que lorsque la nouvelle mouture a été présentée au Canton et à la Confédération que le bureau d'ingénieur Géosud a soumis une mise à niveau des honoraires de CHF 35'700.-, celle-ci dépassant le solde disponible du crédit initial (CHF 11'535.- sur CHF 60'000.-).

A noter que le nouveau dossier de réfection des chemins agricoles a été très bien accueilli par les autorités compétentes et est en passe d'être accepté.

Montant du crédit additionnel : CHF 24'200.-
Mode de financement : emprunt

8. CRÉDIT D'INVESTISSEMENT 2025 : RÉFECTION DES PLACES DE JEUX DE VILLARSIVIRIAUX ET CHAVANNES-SOUS-ORSONNENS

Dans notre Commune, les aires de jeux de Villarsiviriaux et Chavannes-sous-Orsonnens sont vétustes et ne répondent plus aux normes de sécurité actuelles. En particulier, les normes SN EN 1176 et SN EN 1177, relatives à l'application des normes de sécurité des aires de jeux, entrées en vigueur en 2020, se doivent d'être respectées. Il s'agit en particulier de prêter une attention renforcée aux sols de ces aires (zone de chute) et à la disposition des jeux pour qu'ils ne présentent pas un risque pour les enfants.

Pour assurer leur sécurité et leur offrir un espace adapté, nous proposons un investissement pour réaménager ces deux aires de jeux avec des équipements modernes et conformes. Ce réaménagement permettrait de créer un environnement plus attrayant et sécuritaire pour les familles, favorisant ainsi le bien-être et l'épanouissement des enfants de notre communauté.

Exemple de réalisation. En cas d'acceptation du crédit, les citoyens intéressés pourront participer au choix définitif de l'installation sur chaque site, en respectant le budget.

Montant de l'investissement : CHF 70'000.-
Mode de financement : emprunt

9. CRÉDIT D'INVESTISSEMENT 2025 : RÉFECTION DES CIBLES DU STAND DE TIR DE VILLARSIVIRAUX

La ciblerie du stand de tir nécessite un entretien afin de pouvoir continuer d'accueillir les tireurs de la société de tir et le tir obligatoire qui est une charge communale. Le service de l'environnement ainsi que la confédération invitent la commune à exécuter les travaux dans les plus brefs délais.

Les Conseils communaux de Villorsonnens ainsi que celui des Communes partenaires du stand de tir, les Communes de Massonnens et du Châtelard, ont envisagé plusieurs variantes telles que la réduction du nombre de cibles ou la rénovation de toutes les cibles.

La réduction du nombre de cibles aurait entraîné une augmentation des jours de tirs et une péjoration de l'activité des jeunes tireurs tandis que la rénovation des six cibles existantes a été jugée trop onéreuse.

Les pièces nécessaires à l'entretien sont disponibles pour les trois à quatre prochaines années avant de cesser la fourniture.

Les Communes vous proposent le remplacement de quatre cibles pour du matériel de technologie actuelle et l'entretien spécifique de deux cibles, ce qui permettra de pérenniser l'installation de tir tout en maintenant le nombre de jours de tir actuel.

Un entretien sommaire du stand de tir fait partie de l'investissement. La société de tir participe à l'investissement à hauteur de CHF 5'000.- de manière pécuniaire ainsi qu'une valeur de CHF 5'787.- en travaux et fournitures.

L'investissement à charge des communes est de CHF 94'047.30. Après discussions de la clé de répartition, la part à charge de la Commune de Villorsonnens est de CHF 60'000.-.

Montant de l'investissement : CHF 60'000.-
Mode de financement : emprunt

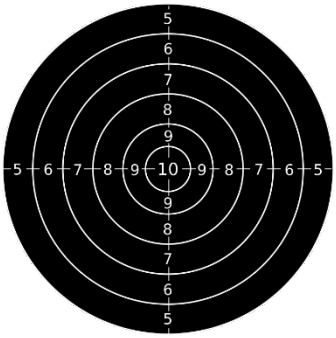

10. CRÉDIT D'INVESTISSEMENT 2025 : MISE EN SÉPARATIF D'UNE PARTIE DES EAUX DU QUARTIER DU CENTRE ET DU GUELBE/MONTILIER À VILLARGIROUD (SECTEUR ANCIENNE ÉCOLE ET BATTOIR)

Dans le cadre du traitement des eaux claires et usées, les communes doivent prendre les mesures nécessaires afin de limiter les eaux parasites, notamment dans le cadre du traitement des eaux en station d'épuration. Il est important que ces travaux soient effectués avant la réalisation du projet en lien avec la rénovation du battoir et de la place centre village.

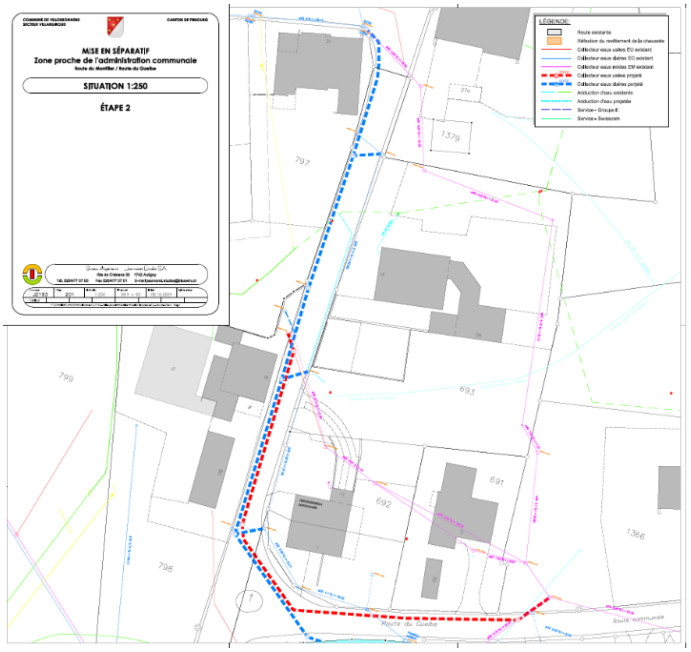

Dans ce contexte, la Commune continue à effectuer les travaux nécessaires dans le but d'obtenir la totalité des infrastructures conformes.

Répartition des coûts :

- CHF 246'500.- pour l'assainissement eaux claires et usées
- CHF 243'500.- pour les routes (génie civil)

Montant de l'investissement : CHF 490'000.-
Mode de financement : emprunt

11. CRÉDIT D'INVESTISSEMENT 2025 : ETUDE POUR L'ASSAINISSEMENT DES CAPTAGES DE LA LÉCHÈRE

La source de La Léchère est constituée de deux captages (Léchère 1 et Léchère 2) situés au lieu-dit La Léchère. Ces eaux se déversent dans une chambre de rassemblement avec filtration KLS puis sont acheminées à la STAP nouvellement réalisée.

Un problème de qualité affecte régulièrement ces eaux captées malgré le système de filtration KLS (turbidité élevée et potentielle contamination bactériologique) qui s'avère être peu efficient.

Les captages de la Léchère nécessitent un assainissement complet. En effet, les ouvrages actuels ne sont plus conformes et ne garantissent plus la bonne qualité de l'eau potable.

Montant de l'investissement : CHF 50'000.-
Mode de financement : emprunt

12. CRÉDIT D'INVESTISSEMENT 2025 : ETUDE DE LA ZONE INONDABLE À ORSONNENS

Le Conseil Communal souhaite disposer d'une étude de mesures de protection contre les crues et le ruissellement pour toute la partie sud-ouest d'Orsonnens. Dans ce but, il a demandé une offre d'honoraires à Ribi SA, spécialiste du domaine travaillant déjà sur des dossiers communaux de ce type.

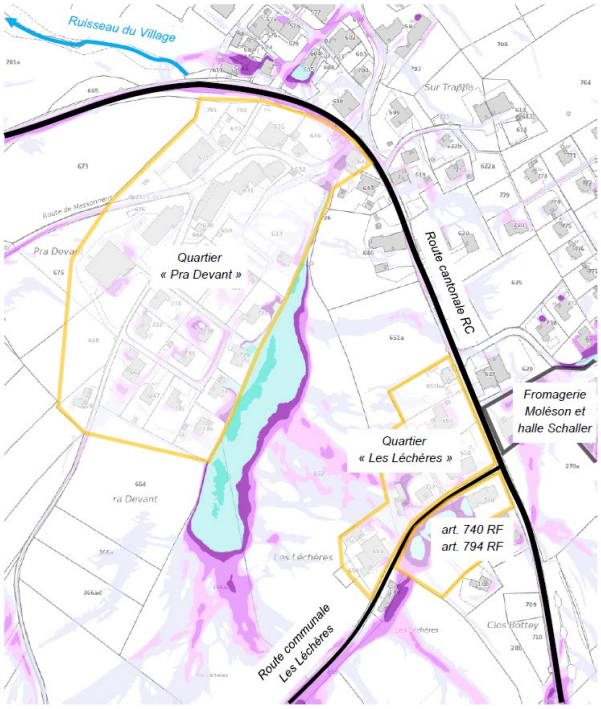

L'objectif est de prémunir d'une manière proportionnée tout le secteur concerné contre des inondations lors d'événements pluvieux intenses. Il s'agit en outre de définir la répartition des causes de ruissellement entre la route cantonale et le terrain naturel.

Enfin, il s'agit de tenir compte de la situation en aval dans le village d'Orsonnens pour éviter toute péjoration de la situation de danger en cas de prise de mesures en amont.

Montant de l'investissement : CHF 25'000.-
Mode de financement : emprunt

Schéma : Extrait de la carte de l'aléa de ruissellement (map.geo.fr.ch) et position des éléments importants.

13. CRÉDIT D'INVESTISSEMENT 2025 : PROJET DE RÉFECTION DES ROUTES COMMUNALES

Pour donner suite à l'étude globale menée sur l'ensemble du territoire communal, le Conseil communal souhaite avancer dans ce projet avec la réalisation des dossiers pour les enquêtes préalables et publiques (SIA 31-33), ainsi que les processus d'appel d'offres pour la réalisation des travaux (SIA 41), ce qui permettra d'avoir le coût exact de construction et donc de faire une demande de crédit d'investissement la plus précise possible par secteur dans une seconde étape.

Ce crédit recouvre les sous-projets suivants :

- Trottoir de Chavannes-sous-Orsonnens
- Trottoir de Villargiroud
- Liaison Villargiroud – Villarsiviriaux
- Arrêt de bus communal de Villargiroud Village (les travaux seront menés par la Commune mais totalement subventionnés par le Canton en raison de la nouvelle loi sur la mobilité).

Concernant l'arrêt de bus de Villargiroud Bifurcation, sa responsabilité opérationnelle et financière relève du Canton étant sur une route cantonale.

Montant de l'investissement : CHF 160’000.-
Mode de financement : emprunt

Trottoir de Villargiroud et arrêt de bus

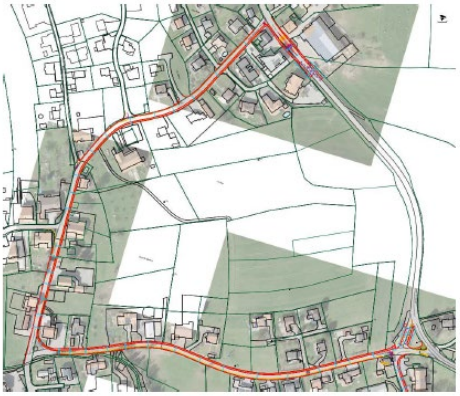

Trottoir de Chavanne

Liaison Villargiroud - Villarsiviriaux

14. APPROBATION DU RÈGLEMENT DU PERSONNEL

Le Conseil communal vous soumet pour approbation la révision du règlement du personnel communal. Ce règlement, entré en vigueur en 2012 n’était plus conforme aux lois en vigueur et a été adapté selon le règlement type relatif au personnel communal rédigé par l'Association des communes Fribourgeoises.

Ce nouveau règlement du personnel reprend les adaptations découlant des lois fédérales et cantonales actuelles. Le contenu du nouveau règlement a été étoffé par rapport à l’actuel document, tout en permettant ainsi de garantir les acquis pour les collaboratrices et collaborateurs. De plus, un règlement d'exécution a été élaboré afin de préciser les conditions de la mise en œuvre du règlement du personnel. Ce document n’est pas soumis à l’approbation du législatif.

Il est normal de prendre en compte la santé de nos collaborateurs et de reconnaître surtout le travail effectué au quotidien pour satisfaire les besoins des citoyens et des citoyennes de notre Commune. C'est là, le point principal de cette révision du règlement du personnel et du règlement d'exécution.

Le but de la démarche est ainsi de moderniser le règlement du personnel et d'y introduire des dispositions relatives aux nouvelles modalités d’organisation du travail.

Ce règlement, rédigé en collaboration avec une avocate spécialise FSA en Droit du travail, a été soumis au Service des communes pour préavis.

Les documents sont disponibles sur le site internet communal ou via le QR code ci-contre :

15. APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SERVICE DE LOGOPÉDIE, PSYCHOLOGIE ET PSYCHOMOTRICITÉ DE LA GLÂNE & VEVEYSE (SLPP-GV)

Préambule

Le Service de Logopédie, Psychologie et Psychomotricité de la Glâne et de la Veveyse (ci-après : SLPP-GV) est une association Inter-communale s'occupant de la prise en charge des enfants dans les domaines de la logopédie, de la psychologie, et de la psychomotricité.

S'agissant d'une association inter-communales, les charges associées sont réparties sur les communes concernées et ont une influence sur notre budget communal. Il est ainsi important que les communes soient largement représentées dans son comité.

Le comité de direction du SLPP-GV a l'honneur de soumettre pour approbation des législatifs, la modification des statuts de l'association, afin de permettre l'inclusion d'un nombre plus important de représentants des communes.

L'objectif est de renforcer la représentation et la voix des communes au sein du comité de direction du SLPP-GV et de redéfinir le rôle des préfets.

Révision de l'article 14
La révision proposée par le comité de direction touche à l'alinéa 1, lettres c), d), g) et h), comme mis en exergue ci-dessous :
1 Le comité de direction est composé de :
a) 1 représentant désigné par le Conseil communal de Romont ;
b) 1 représentant désigné par le Conseil communal de Châtel-Saint-Denis ;
c) 2 représentants désignés par les communes de la Glâne, dont 1 syndic ;
d) 2 représentants désignés par les communes de la Veveyse, dont 1 syndic ;
e) l'Inspecteur scolaire en Glâne ;
f) l'Inspecteur scolaire en Veveyse ;
g) le Préfet de la Glâne, avec voix consultative et force de proposition ;
h) le Préfet de la Veveyse, avec voix consultative et force de proposition.

L'alinéa 2 reste inchangé. La nouvelle composition du comité de direction renforcera la représentation des communes.

Conclusion
Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre approbation pour cette révision de l'article 14 des statuts du SLPP-GV, telle que présentée. Elle entrera en vigueur le 1er janvier 2025, sous réserve de l'approbation des communes et de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts.

16. CONSULTATION DE LA POPULATION AU SUJET DE LA PLACE DE JEUX DE L'ECOLE D'ORSONNENS

L'école primaire de Villorsonnens accueille plus de 140 enfants de la 1H à la 8H. La cour de récréation, qui jouxte la halle polyvalente, est un lieu central de notre communauté.

En plus d'être utilisée quotidiennement par les enfants pendant les heures d'école, elle sert de point de rassemblement et de divertissement lors des manifestations communales. C'est donc un espace clé pour la vie sociale et éducative de notre village.

Actuellement, la cour de récréation dispose de quelques installations, dont une structure à ressort, trois petits poteaux en triangle, un petit bac à sable et une structure métallique avec filets en forme de boule. En réponse à une pétition signée par plus d'une centaine de citoyens et citoyennes, réclamant une amélioration de la sécurité et de la diversité des installations, le Conseil communal aimerait lancer une réflexion sur les surfaces de jeux à l'école d'Orsonnens.

Nous souhaiterions au début de l'année 2025, lancer une consultation citoyenne afin de réfléchir aux améliorations à apporter (par exemple utiliser le terrain jouxtant la halle, ajouter de nouveaux équipements, et réfléchir aux structures existantes) afin de créer un espace plus stimulant et adapté aux besoins de toutes les tranches d'âge, de la petite enfance jusqu'aux plus grands.

Un vote consultatif vous sera proposé pour savoir si la population souhaite que l'Exécutif poursuive ses réflexions à ce sujet.

17. INFORMATION DES PROJETS EN COURS

- **Ancienne école de Villargiroud**

Les travaux ont débuté au mois de septembre et se dérouleront jusqu'au mois de mai - juin. Par la suite, l'administration communale déménagera dans ces nouveaux locaux et l'appartement du 1er étage sera mis à louer au printemps 2025.

- **Auberge du Cheval Blanc**

Les travaux ont débuté mi-octobre avec les premiers travaux extérieurs. Il est prévu 18 mois de travaux pour rénover l'ensemble du bâtiment.

- **Battoir de Villargiroud**

La mise à l'enquête est terminée depuis le 2 novembre. L'agrandissement du bâtiment avec la rénovation du magasin, la création d'un tea-room ainsi que de 2 appartements au 1er étage est prévue pour 2025.

- **Renouvellement adduction d'eau à Villarsiviriaux**

Les travaux de renouvellement des conduites d'adduction d'eau sont effectués à 80%. Ces travaux sont nécessaires tenant compte de l'ancienneté de l'infrastructure. Aussi, ceux-ci permettent d'assurer l'ensemble de la distribution et l'interconnexion avec la Commune de Gibloux.

- **Captages avec Romont**

Trois sondages mécaniques sur le secteur Villargiroud et deux forages sur le secteur Villarsiviriaux ont été effectués. A une profondeur de 5m par sondages mécaniques, une faible apparition d'eau est apparue sur un d'entre eux.

Pour les deux forages prévus à -60m sur le secteur Villarsiviriaux, le premier donne un résultat selon les attentes dans un premier temps à -14m. Seuls des essais de pompages sur une plus longue période et des analyses conformes pourront confirmer l'exploitation. Pour le second forage, les résultats nous parviendront ultérieurement.

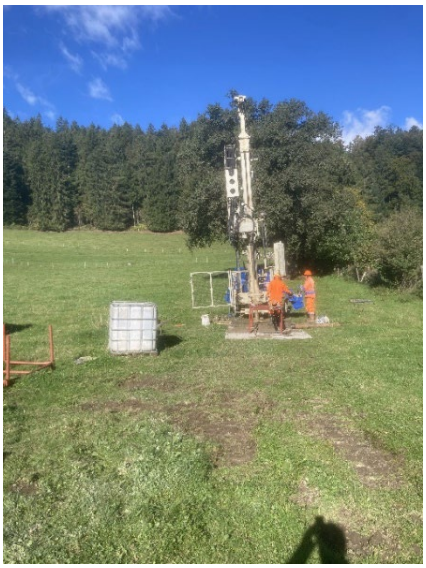

- **Photovoltaïque communal**

Les deux plus grandes installations, GrangEcole et halle polyvalente, sont en fonction depuis le mois d'août. L'ancienne école de Villargiroud est déjà équipée, mais le raccordement se fera durant le mois de décembre, dès que les travaux de rénovation en cours le permettront. Avec ces trois installations solaires, déjà 230 kWc de puissance sont installés sur les toits communaux. Les travaux sur les bâtiments restants sont planifiés pour 2025.

INFORMATIONS COMMUNALES

CHIENS

Le règlement sur la détention et l'imposition des chiens fait mention d'un impôt annuel fixé à CHF 80.- par chien et par année. Ce montant sert à financer les coûts des Robidog, des sachets, les frais d'entretien, etc.

La Commune se base sur la banque nationale de données pour les chiens, AMICUS, pour le prélèvement de l'impôt. Sur mandat des cantons, les chiens vivants en Suisse sont enregistrés dans cette base de données nationale. Elle garantit ainsi la traçabilité sans faille des chiens et permet ainsi de détecter et d'empêcher les importations illégales de chiots et les maladies. En outre, AMICUS rend possible de contacter les propriétaires en cas de perte ou d'abandon du chien mais aussi de leur établir un passeport lors de séjours à l'étranger.

De ce fait, l'acquisition ou la naissance d'un chien avant le 30 juin de l'année en cours donne lieu à l'imposition complète en fin d'année.

Si vous recevez une facture et que vous n'êtes plus propriétaire du chien concerné, nous vous prions de bien vouloir le communiquer par écrit à l'administration communale. Il en est de même pour les personnes qui possèdent un chien et qui n'ont pas reçu la facture pour l'imposition 2024.

Pour rappel, l'enregistrement d'un chien est obligatoire et du ressort de chaque propriétaire (art. 16 à 18 de la loi sur les épizooties).

Enfin, si votre chien fait partie des exceptions mentionnées à l'art. 13 du règlement :

1. Les chiens d'aide, de l'armée, de la police, des gardes-faune, les chiens d'avalanches, de recherches d'animaux blessés ou morts et les chiens de protection des troupeaux sont exonérés de l'impôt.
2. Sont considérés comme chiens d'aide les chiens d'aveugles et d'handicapés qui, après une formation dans un centre reconnu d'utilité publique, ont pour but l'intégration sociale et professionnelle du détenteur ou de la détentrice.
3. Sont également exonérés les chiens de sauvetage actifs, soit les chiens chargés de sauver des personnes dans des décombres, des avalanches ou en surface, ainsi que les chiens utilisés dans le cadre du projet de prévention d'accidents par morsure.

Vous pouvez prétendre à une exonération en justifiant le motif par écrit également en y ajoutant les justificatifs nécessaires.

Accueil extrascolaire vacances

À compter des vacances d'octobre 2024, les AES de Villaz, Châtonnaye-Torny, et Villorsonnens se regroupent pour vous proposer un « Accueil extrascolaire VACANCES », prenant en charge vos enfants de la 1H à la 8H. Vous pourrez y inscrire vos enfants à la demi-journée ou à la journée, avec ou sans le repas de midi. Les accueils se feront selon le tournus suivant :

1ère année	2024-2025
Carnaval 2025	Villorsonnens
Pâques 2025	Villaz
7 – 18 juillet 2025 *	Villorsonnens
11 – 27 août 2025 *	Châtonnaye-Torny
* Les dates des ouvertures estivales sont encore provisoires. **Note** : les parents sont tenus de véhiculer les enfants au et depuis le lieu d'accueil. L'ouverture se fait sous réserve d'acceptation de l'AES vacances du SEJ	

Les tarifs seront les mêmes que pour l'AES hors-vacances de Villorsonnens, indépendamment du lieu d'accueil. Les subventions sont octroyées de la même manière qu'en période scolaire. Les informations relatives à l'inscription pour le début de l'année 2025 seront envoyées aux parents des élèves du primaire dans le courant du mois de novembre.

GESTION DES DECHETS

MEMO-Déchets

Le Mémo-déchets 2025 est disponible sur toutes les plateformes numériques (application mobile et site internet).

Scannez le code QR ci-dessous, afin d'obtenir toutes les informations concernant le tri des déchets dans notre Commune :

Déchetterie

En raison de la Saint-Etienne, la déchetterie sera fermée le jeudi 26 décembre 2024.

Collecteurs de poubelles à Orsonnens

Comme vous avez pu le constater, les collecteurs de poubelles qui se trouvaient à l'Auberge du Cheval Blanc ont été déplacés sur le parking de l'Ecole à Orsonnens (Route de Chavannes 31).

CARTES DÉGRIFFÉES COMMUNES

SBB CFF FFS

Carte journalière dégriffée Commune.

La carte journalière dégriffée Commune est une offre contingentée disponible auprès des communes et des villes. Son principe est le suivant: plus vous réservez tôt, plus vous voyagez à prix réduit.

Prix.
La carte journalière dégriffée Commune existe en deux niveaux de prix et est disponible jusqu'au plus tard un jour avant la date du voyage. Le niveau de prix le plus avantageux est disponible entre 6 mois et jusqu'au plus tard 10 jours avant la date du voyage.

Assortiment	Niveau de prix 1: disponible entre 6 mois et jusqu'au plus tard 10 jours avant la date du voyage	Niveau de prix 2: disponible dès que le niveau de prix 1 est épuisé ou a expiré, et jusqu'au plus tard 1 jour avant la date du voyage
2e classe avec demi-tarif	**39.–**	**59.–**
2e classe sans demi-tarif	**52.–**	**88.–**
1re classe avec demi-tarif	**66.–**	**99.–**
1re classe sans demi-tarif	**88.–**	**148.–**

Pour savoir où, quand et à quels prix la carte journalière dégriffée Commune est disponible, veuillez consulter la page **cartejournaliere-commune.ch**

Vous trouverez aussi les conditions détaillées de l'offre ici.

Les cartes CFF peuvent être commandées et retirées à la Commune durant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous.

SENIORS DE VILLORSONNENS

Table conviviale

Envie de passer un moment en bonne compagnie ?

Madame Pastore vous accueille chez elle, chaque 1er jeudi du mois pour partager un repas, à la Route du Gibloux 92, à Villarsiviriaux. **Une participation de CHF 15.-/personne est demandée, à régler sur place.** Si le cœur vous en dit, nous vous invitons à vous inscrire en appelant le 079 612 67 37, au moins 4 jours avant l'événement.

CONTRÔLE DE L'HABITANT

e-demenagement

Pour rappel, vous devez annoncer votre arrivée et votre départ auprès des communes dans les 14 jours qui suivent votre déménagement.

En cas de déménagement, il est important d'annoncer son départ à l'ancienne commune de domicile et son arrivée à la nouvelle. Dans de nombreux cantons, dont celui de Fribourg, vous pouvez annoncer votre déménagement en ligne.

Vous souhaitez annoncer votre déménagement en ligne ? https://www.eumzug.swiss/ fonctionne autant pour les changements d'adresse dans une même commune que pour les déménagements dans une autre commune. Les personnes souhaitant utiliser ce service doivent être majeures, avoir l'exercice des droits civils et ne pas être inscrites comme résidentes à la semaine.

RENCONTRES

Petit Nouvel-an 2025

La population est donc conviée au Petit Nouvel-an le **jeudi 9 janvier 2025 dès 18h30** à la halle polyvalente d'Orsonnens pour un moment convivial ! Une soupe chaude et des boissons vous y seront servis gratuitement.

Les communes font leur cinéma 2025

SAVE THE DATE le vendredi 12 septembre 2025 !

Le film « Bienvenu chez les Ch'tis » sera projeté devant la halle polyvalente.

Villorsonnens.Bouge

C'est une grande palette d'activités qui a été mise en place en 2024 pour Villorsonnens.bouge ! Nous remercions vivement les organisateurs ainsi que les participants pour leur implication dans les animations proposées !

Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous pour l'édition 2025 qui aura lieu du 1er mai au 1er juin.

DIVERS

Déneigement

Le Conseil communal vous rappelle qu'en cas de chutes de neige, les collaborateurs communaux font le nécessaire pour que les routes soient déblayées et salées. Toutefois, les chaussées peuvent encore présenter des zones glissantes ou les conditions météorologiques changer très rapidement. Les conducteurs de véhicules sont donc invités à s'équiper de manière optimale et les piétons à faire preuve de prudence. Il est recommandé de prévoir des déplacements plus longs qu'à l'accoutumée et d'anticiper un départ plutôt que de prendre des risques.

De plus, nous vous demandons vivement de ne pas remettre la neige que vous déneigez de vos propriétés sur la chaussée communale ou cantonale.

Les personnes qui souhaiteraient l'intervention des déneigeurs et du chasse-neige sur des emplacements ou accès privés sont invitées à prendre contact avec eux pour convenir d'un arrangement, les frais de déblayement étant à charge des requérants.

Contacts : Jean-Claude Chassot, 079 658 99 48, pour Villargiroud et Villarsiviriaux
Jean-François Richoz, 079 653 78 27, pour Chavannes-sous-Orsonnens et Orsonnens

INFORMATIONS REGIONALES

SAPINS DE NOËL

La Corporation Glâne-Farzin mettra en vente des sapins de Noël **les samedis 7 et 14 décembre 2024 de 8h30 à 11h30** au centre forestier de Combloney, situé à la Montagne de Lussy.

iGlâne

Vous avez la possibilité de suivre les actualités de la Commune et de tout le district via l'application iGlâne. Plus de 450 personnes se sont déjà abonnées et nous ne pouvons que vous encourager à le faire aussi.

Nous y publions les changements d'horaires de la Commune, les travaux en cours, les fermetures de route, les événements de l'USVO, etc.

Les sociétés locales souhaitant faire paraître leurs manifestations sont priées d'adresser une demande détaillée (description, date et horaire, flyer si existant) par courriel à l'administration communale.

Police cantonale : Protégeons-nous contre les cambriolages !

En 2023, plus de 1000 cambriolages ont été recensés dans notre canton, soit une augmentation de 27% de plus qu'en 2022. Cette année, plus de 960 cas ont déjà été constatés, ce qui représente 17% de plus en rapport à la même période l'année dernière.

Depuis plusieurs années, nous sensibilisons la population sur l'augmentation des cambriolages à l'arrivée de l'automne où les journées sont plus courtes et laissent donc plus de place à la nuit. Ainsi, les cambrioleurs et les cambrioleuses distinguent plus facilement si un logement est occupé ou non.

Par conséquent, la Police cantonale rappelle les mesures de prévention adéquates qui peuvent déjà réduire considérablement le risque de se faire cambrioler :

Simulez une présence, à l'aide d'un dispositif d'éclairage par minuteur par exemple :

- Fermez les portes, les fenêtres et les autres accès, même lors d'absences de courte durée.
- Ne mettez pas vos valeurs en évidence et placez-les en lieu sûr.
- Avisez vos voisines et voisins lors d'absences prolongées pour qu'elles et ils puissent veiller sur votre domicile.

- Si vous constatez un comportement suspect, appelez sans délai le 117.
- Demandez conseil. Des entreprises privées, disposent de conseillères et conseillers compétent·e·s en matière de sécurité de l'habitat.

Retrouvez toutes les recommandations et informations utiles sur les cambriolages sur le site https://www.skppsc.ch/fr/sujets/cambriolage/

Réseau Santé Glâne

Une solution pour rallonger le temps de vie à la maison, tout en laissant un peu de liberté et tranquilité aux proches-aidant, intéressez-vous à cette solution nouvelle dans la Glâne. Cette prestation est réalisée en lien avec le service du Passe-Partout pour que la prise en charge soit réalisée « porte à porte ».

PRO SENECTUTE

Pro Senectute vous aide à remplir vos impôts !

Cette offre s'adresse **aux personnes dès 60 ans** domiciliées dans le canton de Fribourg, avec une déclaration **d'impôts dite simple** (pas d'immobilier secondaire, pas de portefeuille de titres, pas de frais effectifs).

Remplir sa déclaration d'impôts est souvent synonyme de stress et s'apparente plus à une corvée qu'autre chose. Si vous ne savez pas quelles déductions appliquer ou avez simplement peur d'en oublier, le service de déclaration d'impôts est là pour vous !

Pro Senectute vous offre la possibilité depuis plusieurs années de faire remplir votre déclaration d'impôts avec un/e bénévole expérimenté/e. Vous ne souhaitez pas ou ne pouvez pas vous déplacer dans nos bureaux ? Pas de soucis ! Nous avons des bénévoles qui se déplacent aussi à votre domicile.

Pour l'année 2025, ce service aura lieu **du 3 février 2025 au 30 avril 2025**.

La prise de rendez-vous se fera **dès le 20 janvier 2025 uniquement** par téléphone (numéros ci-dessus).

N'hésitez pas à demander le flyer au **026 347 12 92** ou **026 347 12 40.** Heures d'ouverture : du lundi au vendredi 8h30-11h30 / 13h30-16h30. Pro Senectute Fribourg – Passage du Cardinal 18, 1700 Fribourg www.fr.prosenectute.ch

TPF – Transports publics fribourgeois

Urgence médicale - que faire ?

La Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) lance une campagne d'information pour guider la population en cas d'urgence médicale.

Des versions "papier" sont disponibles au bureau communal.

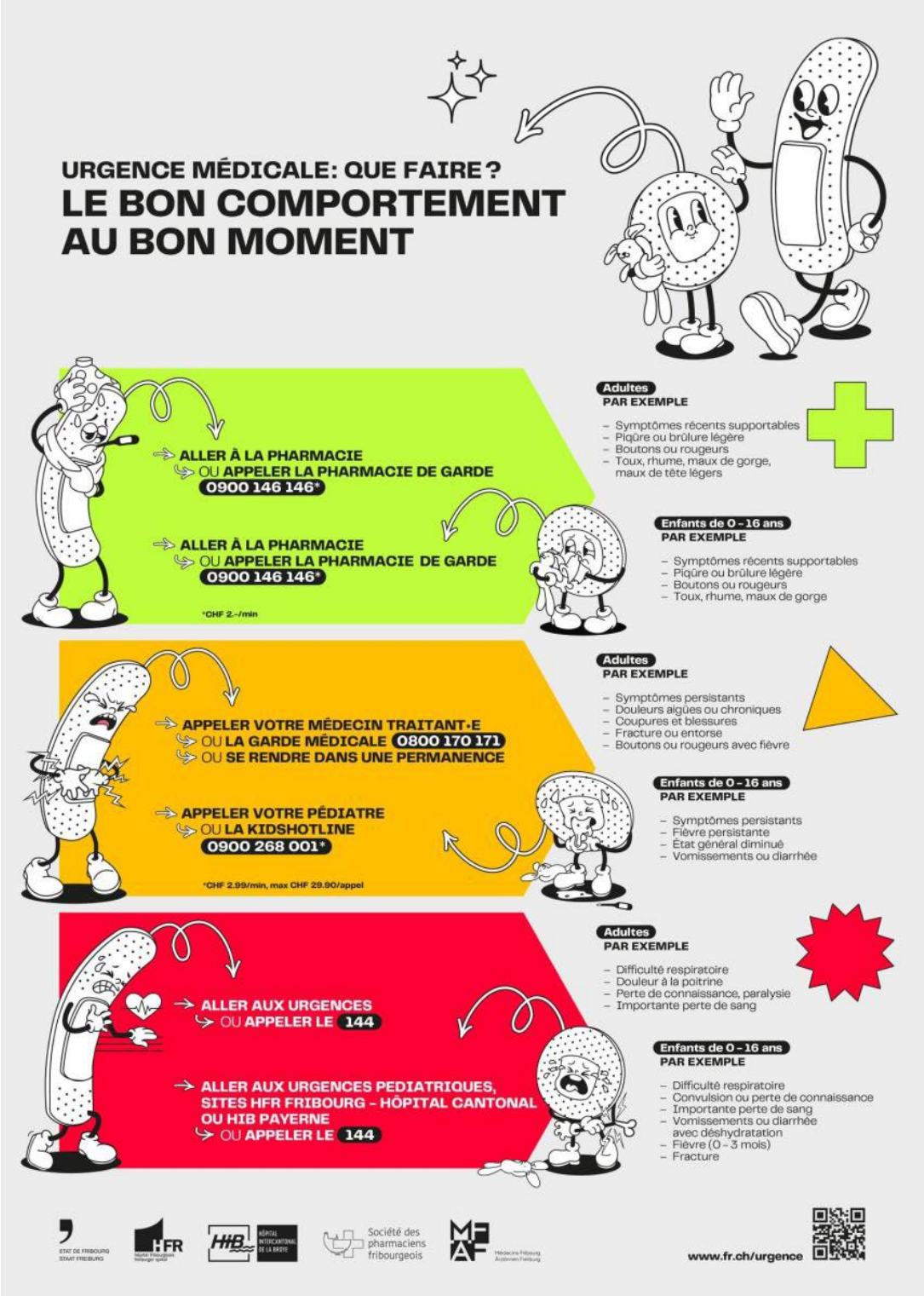

Les bureaux de l'administration
communale fermeront le
jeudi 19 décembre 2024 à 17h00 et
réouvriront le lundi 6 janvier 2025.

LE CONSEIL COMMUNAL ET L'ENSEMBLE DU PERSONNEL
VOUS SOUHAITENT DE BELLES FETES DE FIN D'ANNEE
ET VOUS ADRESSENT
LEURS MEILLEURS VŒUX POUR 2025